DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LE CAYLAR

34520

LE CAYLAR 27 septembre 2021.

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 SEPTEMBRE 2021.

Date de convocation : 20/09/2021
Date d'affichage : 20/09/2021

Présents : Alexandra AVAZERI, André BERTRAND Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Lucas MIALANE Benoît CAMBON, Jérôme CLARISSAC, , Jean TRINQUIER.

Excusés : Jean-Claude RAMOS, Frédérique MARTIN, Julien PRADEL.
Pouvoirs : Frédérique MARTIN, Julien PRADEL.

Secrétaire de séance : DE OLIVEIRA Christelle.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – ADMISSION EN NON VALEURS

Christelle DE OLIVEIRA présente l'état des sommes impayées élaboré par le trésorier soit 901,99 €. Il est proposé de les passer en non-valeurs.

Vote à l'unanimité.

2 – MANDAT SPECIAL VILLAGE ETAPE

Christelle DE OLIVEIRA informe l'assemblée de l'organisation des Rencontres Nationales des Villages-Etapes.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider l'octroi d'un mandat spécial pour participer aux Rencontres Nationales des Villages-Etapes

Vote à l'unanimité.

3 – STATION DE LAVAGE VTT

Jérôme CLARISSAC informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir, auprès du Syndicat Mixte de Navacelles, le financement d'une station de lavage VTT, dans le cadre de la Grande Traversée du Massif Central. Des explications techniques sont fournies.

Vote à l'unanimité.

4– DESIGNATION AUPRES DU CPIE

M le Maire explique au conseil municipal, qu'il y a lieu de désigner deux délégués au Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement.
Après discussion, sont désignés : jean TRINQUIER, titulaire, Alexandra AVAZERI suppléante.

Vote à l'unanimité.

5- TRANSFERT DES EXCEDENTS D'ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M Maire explique que pour financer les investissements des réseaux sur la commune, il est possible d'affecter une partie des excédents dégagés par le Budget assainissement au budget M4 de la CCLL qui détient la compétence, de même qu'une partie du résultat.
Le montant transféré s'élève à 115 000 €.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 30.